DEMANDE D'INSTALLATION OU DE RÉHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez d'installer un système d'assainissement non collectif
ou de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif,
vous devez obtenir au préalable l'accord
du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
Pour cela, vous devez remplir et fournir le présent document
à la Communauté de communes
accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées,
sous format électronique, en version pdf.

Haut-Chablais Interco
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
18 route de l'église
74 430 LE BIOT
spanc@hautchablais.fr
04 50 72 14 54
Document téléchargeable sur : www.hautchablais.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COORDONNÉES DES PROPRIÉTAIRES

Noms et prénoms : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Tél : ..... **Mail :** .....

Dates de naissance : .....

ADRESSE DU PROJET

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse ci-dessus) **:**

.....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Références cadastrales de l'habitation (sections et numéros) **:** .....

.....

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'un assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de permis de construire pour une construction neuve,
- ☐ d'une demande de permis de construire relative à une construction déjà existante (transformation, agrandissement),
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire,
- ☐ d'une modification du projet d'installation suite à une conclusion négative du SPANC (projet de conception non conforme).

Nom du concepteur et de l'installateur (si connu) **:** .....

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

☐ **Habitation individuelle**

Type de résidence :

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser) : .....

Nombre de pièces principales* : .....

Nombre de chambres : ..... **Nombre de personnes :** .....

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.

☐ **Immeuble collectif**

Nombre de logements : .....

Type de résidence :

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser) : .....

Nombre de pièces principales* : .....

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.

☐ **Autres immeubles**

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés...)

Type de local desservi par l'installation :

.....

.....

Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents :

.....

Nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu (si connu) : ..... EH

* *Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les "pièces principales" sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux "pièces de services" (cuisine, salle de bain, buanderie...).*

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ **Alimentation publique**

☐ **Alimentation privée**

Par quel moyen (prélèvement, puits, forage...) : .....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue : ☐ Oui ☐ Non

(il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine)

Si oui

→ l'ouvrage est-il déclaré : ☐ Oui ☐ Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique, au sens de l'article R. 214-5 du Code de l'Environnement, doit être déclaré au maire.

→ l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine : ☐ Oui ☐ Non

→ l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine : ☐ Oui ☐ Non

→ la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres : ☐ Oui ☐ Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont bien évacuées indépendamment des eaux usées : ☐ Oui ☐ Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Pente existante : ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %

Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins d'1 mètre du fond de fouille projeté : ☐ Oui ☐ Non
(hors niveau exceptionnel de hautes eaux)

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Présence de la roche à moins d'un mètre de la surface du sol :

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Nature du sol

N.B. : une étude de sol et de définition de filière spécifique est obligatoire et doit être jointe au dossier.

Surface totale du terrain : ..... m²
Surface disponible pour l'installation : ..... m²

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, sera-t-il en partie conservé : ☐ Oui ☐ Non
Détail des éléments qui seront conservés : .....

.....

.....

Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

➢ Prétraitement ou traitement primaire

✓ Bac à graisses

☐ 200 litres (eaux de cuisine) ☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)

☐ Autre volume : ..... litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

✓ Fosse toutes eaux

Volume : ..... m³

Ventilations : ☐ Primaire ☐ Secondaire Diamètre : ..... mm

Les ventilations permettent l'évacuation des gaz issus de la fermentation des boues contenues dans la fosse toutes eaux. Ces gaz ont une odeur désagréable et peuvent conduire à la corrosion du béton. Il faut donc prévoir de les évacuer à une hauteur suffisante au-dessus du toit, en un point choisi en fonction de la direction des vents. La ventilation secondaire devra être surmontée d'un extracteur type éolien ou statique, éloigné des fenêtres et VMC.

✓ Pré filtre (décolloïdeur)

Est-il intégré à la fosse : ☐ Oui ☐ Non Si non, volume : ..... m³

✓ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) : .....

.....

✓ Toilettes sèches

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation règlementaire) : .....

.....

➢ Traitement secondaire

☐ Tranchées d'épandage

Longueur : ..... m soit ..... tranchée(s) x ..... m
Profondeur : ..... m Largeur : ..... m

☐ Lit d'épandage

Surface : ..... m² Longueur : ..... m
Profondeur : ..... m Largeur : ..... m

☐ Lit filtrant vertical non drainé

Longueur : ..... m Largeur : ..... m
Surface : ..... m² Profondeur : ..... m

☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal

Longueur : ..... m Largeur : ..... m
Surface : ..... m² Profondeur : ..... m

☐ Filtre à sable vertical drainé

Surface : ..... m² Profondeur : ..... m

☐ Tertre d'infiltration

Hauteur : ..... m
Longueur à la base : ..... m Longueur au sommet : ..... m
Largeur à la base : ..... m Largeur au sommet : ..... m

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur : .....
Surface de filtration : ..... m²

➢ Autres dispositifs (filières agréées)

Dénomination commerciale - Titulaire de l'agrément : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : ..... **EH**

➢ Dispositifs annexes éventuels

☐ **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

☐ **Pompe ou système de relevage**

Volume du poste : L

Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

➢ Modalités d'évacuation des eaux traitées

☐ Par infiltration dans le sol en place (perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h)

☐ **Tranchées d'infiltration** ☐ **Tranchées d'irrigation**

Longueur : ..... m soit ..... tranchées x ..... m Profondeur : ..... m

☐ **Lit d'infiltration** ☐ **Lit d'irrigation**

Surface : ..... m² soit ..... m x ..... m Profondeur : ..... m

☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Joindre obligatoirement une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau).

☐ **Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu)

.....

Propriétaire ou gestionnaire : .....

☐ **Cours d'eau, mare, étang...** : nom (si connu)

.....

Propriétaire ou gestionnaire : .....

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

☐ Par rejet dans un puits d'infiltration

Joindre obligatoirement une étude hydrogéologique.

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Copie de l'étude de sol et de définition de la filière (il est rappelé qu'une étude de sol et de définition de filière complète est obligatoire).

Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle.

Accord du propriétaire de l'exutoire (dans le cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification du projet ayant fait l'objet de l'avis de conception,
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC avec la réception de l'avis favorable,
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC, 15 jours ouvrés avant le début des travaux,
- à respecter les règles techniques de réalisation de son installation,
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées),
- à s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC.

Fait à ..... le .....

Signature